



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 38949

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, sur le fait que la formation tant initiale que permanente des médecins thermaux a récemment bénéficié d'indiscutables progrès, à la suite du travail et de l'action de nombreux partenaires, avec la proposition de création dans les unités d'enseignement et de recherches médicales d'un diplôme de capacité, se substituant aux anciennes attestations d'études complémentaires, par la reconnaissance de la compétence en médecine thermique par l'Ordre national des médecins, et encore par la création de structures, tant nationales que régionales, de formation permanente des médecins hydrologistes. Ces acquis ne doivent, cependant, pas occulter la permanence d'une insuffisance de formation initiale au thermalisme et au climatisme dans le curriculum des études médicales, malgré la mise en place, lors d'une récente réforme, d'un certificat de synthèse clinique et thérapeutique. Il lui demande quelles mesures il envisage pour remédier à cette situation et améliorer la formation des médecins thermaux.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38949

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1510